



Projet HARPEGE 3 Analyse de risques pêche - sites Natura 2000 Houat Hoëdic et Belle Ile

La gestion de la coquille Saint Jacques sur le gisement d'Auray Vannes

Rédacteurs : Céline d'Hardville CDPM56, Sophie Lecerf CRPMEM Bretagne

Date : 10 février 2022 mise à jour le 19/06/2023 (avec les chiffres de la campagne de 2022/23)

Objectif de cette note :

Cette note d'information est rédigée à l'intention des membres du Comité de suivi Harpège 3 pêche. Elle a pour objectif d'apporter des précisions sur les paramètres contextuels des activités de pêche pris en compte pour la qualification des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats des sites Natura 2000 Houat Hoëdic et Belle Ile.

Cette note précise les efforts de pêche réels de la flottille de dragueurs de coquille St-Jacques sur ces deux sites, afin que ne soit pas uniquement considéré le nombre total de navires, mais le nombre d'heures maximum autorisé pas sous-zone du gisement.

Annexe : Extrait des diagnostics socio-économiques pêche des sites N2000 Houat Hoëdic et Belle Ile : Fiche métier Drague à CSJ.

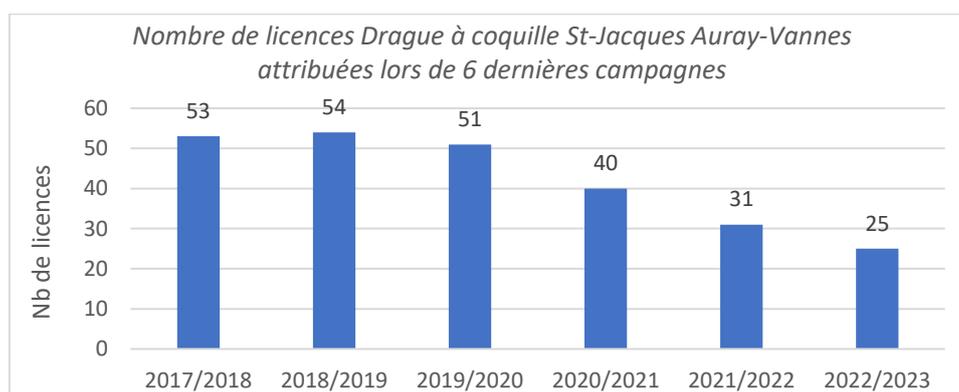
Préambule sur l'encadrement de la pêcherie de drague à coquille St-Jacques par les comités :

La pêcherie de Coquille St-Jacques à la drague sur le gisement d'Auray-Vannes fait l'objet d'un encadrement professionnel par les Comités des pêches qui fixent un certain nombre de règles par délibérations et décisions : contingent de licences, taille et puissance des navires, engins, périodes, horaires, quotas, etc. La synthèse figure dans les diagnostics socio-économiques pêches des sites Natura 2000 Houat Hoëdic et Belle Ile, et le détail des délibérations peut être consulté sur le site Internet du CRPMEM Bretagne :

http://www.bretagne-peches.org/?mode=deliberations&rubrique=espace_professionnel

Contingent de licences et nombre de licences attribuées sur le gisement d'Auray-Vannes :

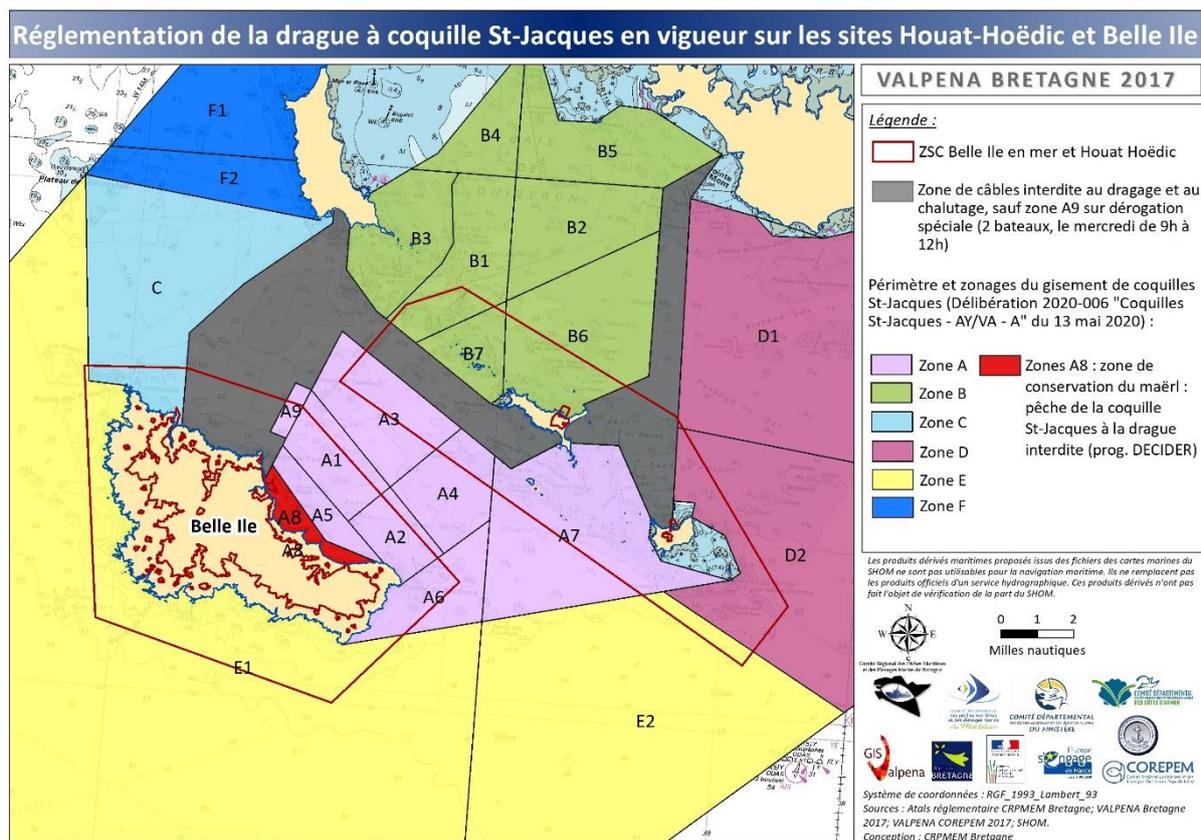
Le contingent de licences est fixé à 86 licences. Cependant, sur les 6 dernières campagnes, moins de la moitié a été attribuée, et les chiffres tendent à diminuer. Ainsi lors de la dernière campagne, seules 25 licences ont été attribuées. Ceci s'explique par des problèmes de ressources, grandement accentués par le contexte actuel de prolifération des poulpes.



Division des gisements en sous gisement afin de répartir l'effort de pêche

Le gisement de coquilles Saint Jacques d'Auray Vannes est divisé en 6 grandes zones nommées de A à F qui couvrent l'ensemble de la surface de 0 à 12 milles des quartiers maritimes d'Auray et de Vannes. En 2016, le CDPMEM 56 a divisé chaque zone en sous-zones. Les zones les plus productives A (courreaux de Belle Ile) et B (baie de Quiberon) ont été divisées en 8 sous-zones. La création des sous-zones a été faite afin de répartir l'effort de pêche sur l'ensemble du gisement.

Ces zones sont présentées sur la carte ci-après :



Prospections – visites de gisement

Tous les ans, au mois de septembre, le CDPMEM 56, avec l'appui d'Ifremer, fait une prospection sur les 2 principaux gisements : **les zones A et B**. La prospection se fait à partir d'un navire professionnel équipé d'une drague avec des anneaux de 97 mm (anneaux réglementaires) et d'une drague avec des anneaux de 50 mm (afin d'avoir une indication sur les coquilles sous taille). Cette visite de gisement permet au CDPMEM 56 d'avoir des indications sur la répartition de la biomasse présente ainsi que la répartition par classe de taille.

En combinant les CPUE (Captures par unité d'effort) de l'année précédente et les indicateurs issus de la prospection, une commission se réunit afin de prévoir l'effort de pêche qu'il va être possible d'appliquer sur chaque sous-zone. Ces prévisions (en nombre d'heures maximum par sous zones) sont présentées à la commission coquilles Saint Jacques du CDPMEM 56. La commission coquilles Saint Jacques est constituée de pêcheurs de coquilles élus ou nommés, d'Ifremer, de l'administration et du CDPMEM 56. La commission prend en compte les différents indicateurs (ainsi que les marchés) et détermine **les heures et les jours d'ouverture pour chaque sous-zone**.

Cas des gisements et sous-gisements productifs

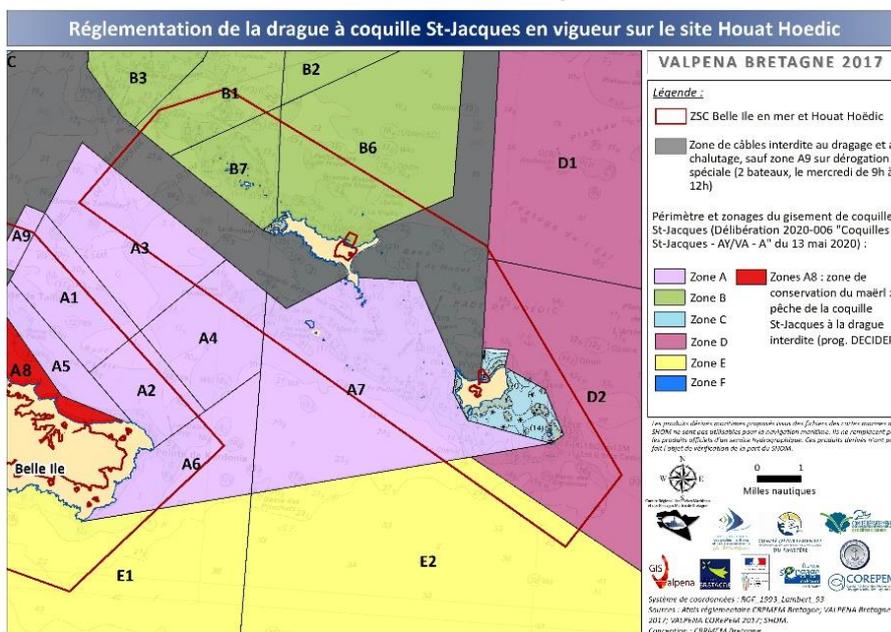
Les zones A et B sont les zones les plus productives (où la biomasse est la plus forte). Une zone productive n'est ouverte que très peu de temps par jour (de 0,75 à 1,5 heures) et très peu de jours par an (au maximum 10 jours par an). L'objectif est de gérer au maximum la biomasse présente sur zone afin de pérenniser le gisement mais aussi de minimiser les apports sur le marché afin des conserver des prix assez hauts.

Cas des gisements et sous-gisements non productifs

Les zones C, D et E sont des zones peu productives. Elles sont ouvertes de 9h à 15h sur des périodes longues. Ce sont des zones vastes et qui n'ont été subdivisées que pour intégrer les carrés statistiques CIEM (dans l'objectif que la télédéclaration devienne le système officiel). Les sous-zones sont toujours ouvertes en même temps. Seuls quelques pêcheurs sont intéressés par ces gisements (la zone la plus visitée est la zone D, plus productive que les 2 autres, et elle est pratiquée au maximum par 6 pêcheurs).

Site Natura 2000 Houat Hoëdic : nombre d'heures d'ouverture de la drague à Coquille St-Jacques par sous-zone (inscrites au calendrier) lors des 5 dernières campagnes :

Le périmètre du site Natura 2000 Houat Hoëdic intersecte les sous-zones présentées sur la carte et dans le tableau ci-dessous. Il est important de noter que hormis la zone B7 comprise quasi-intégralement dans le site, les périmètres de toutes les sous-zones s'étendent à l'extérieur du site Natura 2000. Le nombre d'heures est donc à relativiser.



	A3	A4	A7	B1	B6	B7	D2	E
2017/2018		12	8	7	6		84	240
2018/2019		12	16	3	0	0	60	324
2019/2020		12	16	6,75	2,25	3	60	384
2020/2021		8	48	10	7,5		72	48
2021/2022		0	0	7,5	0	0	78	
2022/2023		12	0	10	0	0	99	0
Moyenne d'heures sur 6 saisons		9,3	12,1	7,4	3,1		75,5	179

zones A6 et A7

Zones D, E et C

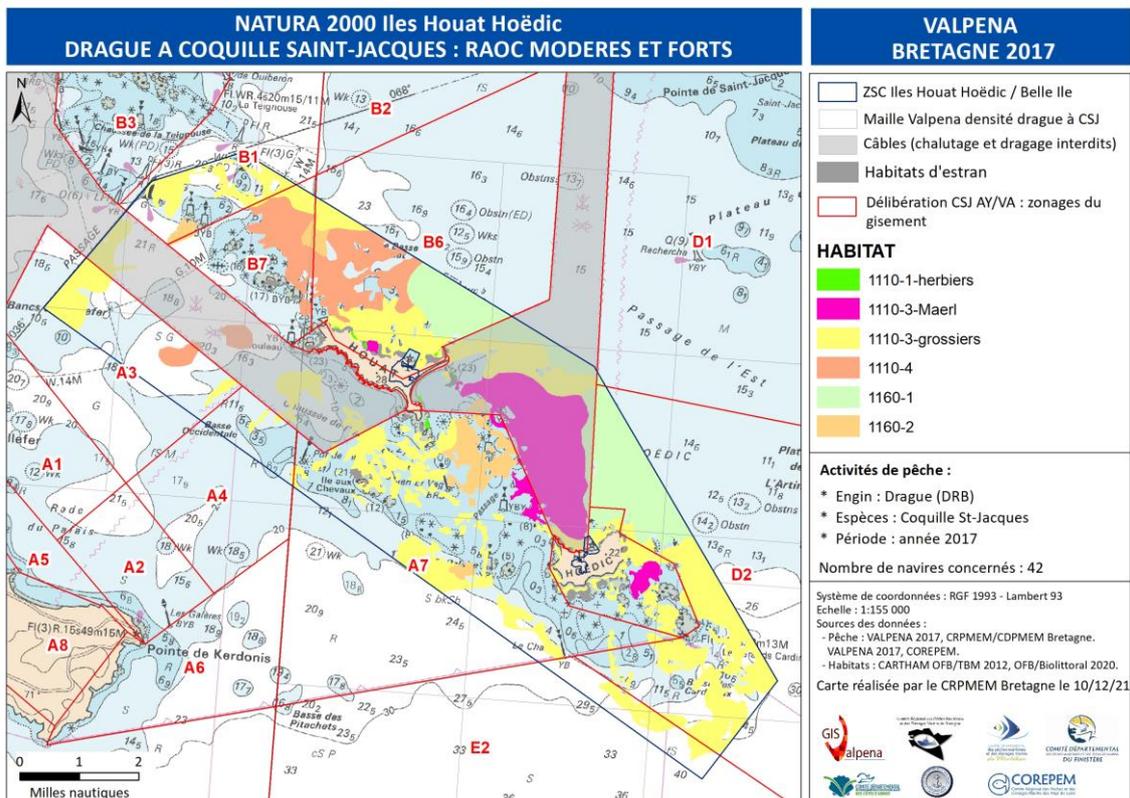
zones E et C

Nb : les heures apparaissant sur fond de couleur signifient qu'ils concernent plusieurs sous-zones : ainsi le nombre d'heures d'ouverture est à relativiser car supérieur à la zone concernée.

A la lecture de ce tableau, on constate par exemple que les zones A3 et A4 ont été ouvertes entre 0 et 12 heures par an maximum lors des 6 dernières campagnes, et qu'effectivement sur les zones A et B, la zone la plus travaillée lors des 6 dernières campagnes est la zone A7 (avec la zone A6) qui a cumulé 48h d'ouverture en 2020/2021. Si on fait la moyenne sur les 6 dernières campagnes, chaque sous-zone A et B a été ouverte entre 3,1 heures et 12,1 heures au maximum.

- Ainsi, l'effort de pêche maximum autorisé pour les zones A et B est de 3,1 h à 12,1 h multiplié par 25 à 54 navires selon les années.

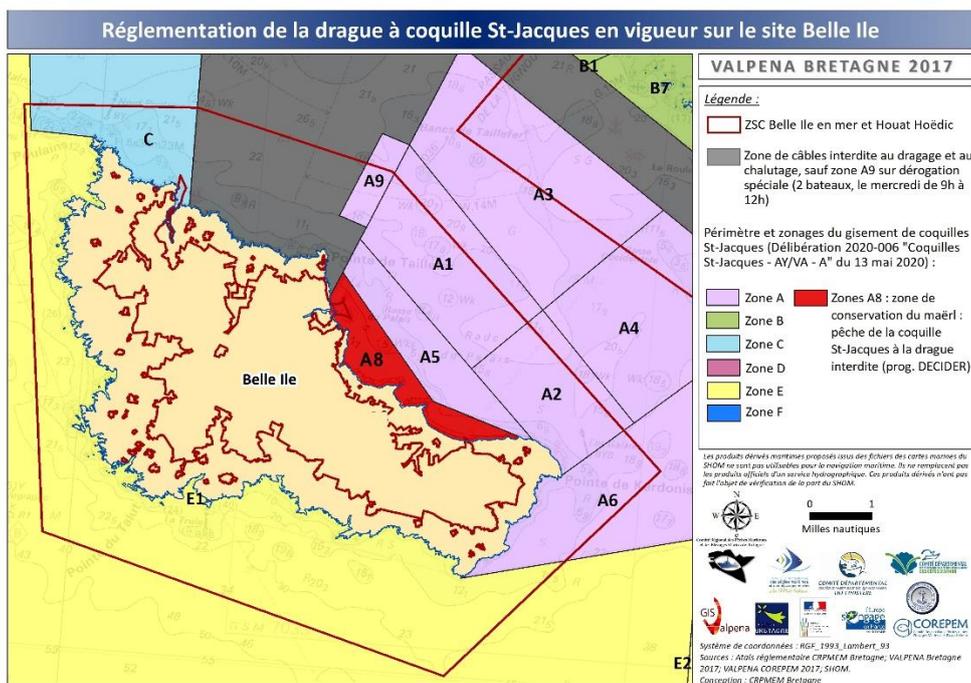
On observe également que les zones D et E sont effectivement celles qui ont été le plus ouvertes, avec un maximum de 384 heures en 2019/2022 pour la zone E.



Zonages du gisement de drague à Coquille St-Jacques AY-VA présentés ici sur la carte des risques d'atteinte aux objectifs de conservation modérés et forts exercés par la drague à CSJ sur le site Natura 2000 Houat Hoëdic.

Site Natura 2000 Belle Ile : nombre d'heures d'ouverture de la drague à Coquille St-Jacques par sous-zone (inscrites au calendrier) lors des 5 dernières campagnes :

Le périmètre du site Natura 2000 Belle Ile intersecte les sous-zones présentées sur la carte et dans le tableau ci-dessous. Il est important de noter que hormis la zone A5 comprise intégralement dans le site, les périmètres de toutes les sous-zones s'étendent à l'extérieur du site Natura 2000. Le nombre d'heures est donc à relativiser.



	A1	A2	A5	A6	A8	A9 autorisée pour 2 navires seulement	C	E
2017/2018	2,25	5,25	4,5	12	fermée	0	60	240
2018/2019	6	4,5	4,5	16	fermée	24	48	324
2019/2020	3,75	2,25	4,5	16	fermée	15	48	384
2020/2021	2,75	3	6	48	fermée	0	48	
2021/2022	7	0	0	0	fermée	0	78	
2022/2023	2	10	8	?	fermée	0	?	0
Moyenne d'heures sur 6 saisons	4	4,2	3,9		fermée	6,5		179

zones A6
et A7

zones C
et E

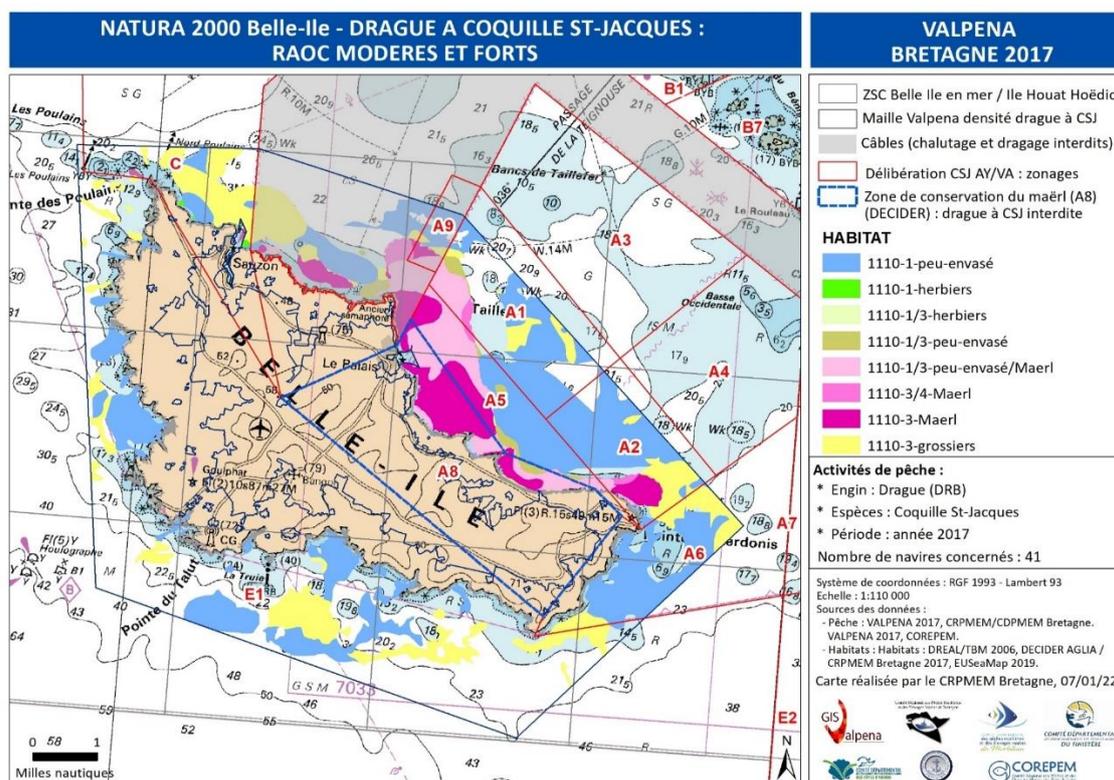
Zones C,
D et E

Nb : les heures apparaissant sur fond de couleur signifient qu'ils concernent plusieurs sous-zones : ainsi le nombre d'heures d'ouverture est à relativiser car supérieur à la zone concernée.

Comme évoqué précédemment, on constate que les zones C et E sont de loin celles les plus ouvertes à la pêche avec **xx** et 179 heures d'ouverture par an en moyenne sur les 5 dernières campagnes.

A contrario, les zones A1, A2, A5 et A6 ne sont ouvertes en moyenne que **3,9 heures à xxx heures par an à un maximum de navires compris entre 25 et 54 navires selon les années.**

La zone A9 située dans la zone de câbles par dérogation, n'a été ouverte que 24 heures en 2018/19 et 15 heures en 2019/20, mais l'effort de pêche est bien moindre puisque seuls 2 navires sont autorisés à y pêcher.



Zonages du gisement de drague à Coquille St-Jacques AY-VA présentés ici sur la carte des risques d'atteinte aux objectifs de conservation modérés et forts exercés par la drague à CSJ sur le site Natura 2000 Belle Ile.

Conclusion :

Les chiffres détaillés précédemment représentent un **effort de pêche réglementaire maximum** puisqu'il s'agit du **nombre d'heures d'ouverture annuelle par sous-zone** fixé par décision du comité des pêches, **qui autorise donc l'ensemble des licenciés (entre 25 et 54 navires selon les années) à venir pêcher sur ces sous-zones**. Cela ne présume pas que la totalité des navires pêchent l'intégralité des heures : il s'agit d'un maximum réglementaire.

De plus, il faut également considérer que le périmètre de ces sous-zones est supérieur à celui du site Natura 2000, ces chiffres sont donc à relativiser.

Au vu de ces éléments, les comités des pêches souhaitent mettre en avant que la flottille de dragueurs de coquille St-Jacques exerce un effort de pêche limité sur ces deux sites Natura 2000 : **si le nombre de navires sur les 6 dernières années oscille entre et 54 et 25 navires, avec une nette tendance à la baisse liée au contexte de diminution de la ressource, les zones A et B qui sont les plus productives ne sont ouvertes qu'entre 3 et 18 heures par an en moyenne, ce qui est très faible.**

Les zones C, D et E sont ouvertes un beaucoup plus grand nombre d'heures, mais étant très peu productives, elles ne sont fréquentées que par 6 navires par an au maximum.

Pour cette raison, **les comités des pêches souhaiteraient que l'effort de pêche faible soit pris en compte dans les paramètres contextuels retenus** pour qualifier le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats de ces deux sites. Les comités des pêches demandent à baisser d'un niveau les risques forts identifiés pour le 1110-3, 1160-1, 1160-2, et le risque modéré pour le 1110-4.

Tableau de qualification du RAOC pour la drague à CSJ présenté lors du COSUIV du 21/01 : les écritures rouges sont les modifications apportées par le CPRMEM suite à ce Cosuiv.

DRAGUE A CSJ HOUAT HOEDIC	RD	Enjeu	RD X enjeu	Paramètres considérés pour moduler le risque	RAOC	Avis CRPM	Remarques : Enquêtes complémentaires / désaccords	Enquêtes
1110-1 Herbiers	FO	M	FO	24% de l'habitat interdit 18 à 33 navires - effort saisonnier et limité	FO	∅ enquête	CRPM : enquête pour écarter ce risque d'un point de vue spatial + pratiques. OFB : stratégie d'enquête à voir. ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes ».	oui
1110-3 Maërl	FO	FO	FO	87% de l'habitat interdit 10 à 18 navires - effort saisonnier et limité	M	ok	CRPM : quelques enquêtes pour préciser effort de pêche sur le maërl + note explicative CPRMEM/CDPMEM56 sur la gestion du gisement. OFB : ok ➤ Intégrer à une note « stratégie d'enquêtes » + note sur la gestion du gisement drague à coquilles.	Oui / note
1110-3 Sables grossiers	FO	M	FO	17% de l'habitat interdit 1 à 38 navires - effort saisonnier et limité	FO	M	CRPM : Demande de baisser en risques modérés : - effort de pêche saisonnier et calendrier de pêche par sous-zones qui ne sont parfois ouvertes que quelques heures par an (le CRPMEM et le CDPMEM56 vont produire une note explicative) - sensibilité modérée / enjeu moyen > baisser en modéré OFB : Défavorable à baisser en modéré : plus de 30 navires sur zone. ➤ Note sur la gestion du gisement + Avis du Cosuiv sur le niveau de risque.	note
1160-1 Vasières infra.	FO	M	FO	20% de l'habitat interdit 8 à 33 navires - effort saisonnier et limité	FO	M		
1160-2 Sables envasés	FO	M	FO	5% de l'habitat interdit 7 à 37 navires - effort saisonnier et limité	FO	M		
1110-4 Sables mal triés	M	M	M	6% de l'habitat interdit 33 à 38 navires – effort saisonnier et limité	M	Fa		